ARZON EVENEMENTS

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-790251045-20261021-III_2026_1-DE

III-2026-1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres :

en exercice : **13**
Présents : 11
Pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt six
le vingt et un octobre deux mille vingt six
le Conseil d'Administration d'Arzon Evénements
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
À la salle Bellevue, sous la présidence
de MR DE RENEVILLE, président.
Date de convocation du Conseil d'Administration :
Le deux octobre deux mille vingt six

PRESENTS : Jean-Marc Gauter, Corinne Vialatte, Bruno De Reneville, Emmanuel Jacobée, Marie-Thérèse Jan (suppléante de Philippe Desenfant), Jean-Jacques Mulot, Christine Provost, Caridad Pelissier, Marc Eymond, Erwan Renimel, Sylvie Cottet.

ABSENTS : Jean-Michel Desmars, Lydie Tamarelle

POUVOIRS :

Objet : Décisions modificatives - budget annexe

Le cinéma a très bien fonctionné cette année. L'augmentation du nombre de séances a généré une augmentation des recettes mais également des charges liées à la location des films. Afin d'équilibrer les dépenses et les recettes, il est proposé aux administrateurs, le réapprovisionnement des chapitres 11, correspondant aux dépenses de fonctionnement avec l'excédent des recettes d'entrées réalisées en chapitre 70.

VU la délibération I-2026-3 du 24/02/2026, portant approbation du budget annexe 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter les modifications préconisées,

VU l'exposé de Monsieur le directeur,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

↳ ADOPTE la décision modificative n°1 telle que détaillée dans l'annexe jointe,

↳ DONNE MANDAT à la présidente pour poursuivre cette décision.

Fait et délibéré à ARZON, le 21 octobre 2026

certifiée exécutoire par sa transmission en préfecture en date du

Le Président,
B. DE RENEVILLE

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-790251045-20261021-III_2026_1-DE

ARZON EVENEMENTS

Décision modificative n°2

BUDGET ANNEXE - CINEMA LA LOCOMOTIVE

Section d'exploitation – CHARGES	**+ 40 000 €**
011 – Charges à caractère général	+ 40 000€
6135 Locations mobilières	+ 40 000 €

Section d'exploitation – RECETTES	**+ 40 000 €**
70 – Vente produits fabriqués	+ 40 000€
706 Prestations de services	+ 40 000 €

Fait et délibéré à ARZON, le 21 octobre 2026

Publiée, affichée le 21 octobre 2026
certifiée exécutoire par sa transmission en préfecture
en date du 22 octobre 2026

Le Président,

B. DE RENEVILLE